

## Mise à jour 15/02/2017

REGLEMENT XC VTT UFOLEP

- Vous trouverez le règlement national qui s'applique pour toutes les courses VTT Ufolep à l'adresse suivante :

<http://www.ufolep-cyclisme.org>

- **Le règlement ci-dessous complète le règlement national pour les courses du challenge de Lorraine.**

Règlement challenge de Lorraine XC VTT

Article 1 : objectif du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE.

*Le CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE a pour objectif :*

1 °) de permettre au plus grand nombre la pratique du VTT dans un esprit de convivialité et d'éthique conforme à « UNE AUTRE IDEE DU SPORT. »

2°) de créer des épreuves, de fidéliser les compétiteurs et d'assurer l'équilibre financiers aux clubs organisateurs.

Article 2 : conditions de participation.

Les épreuves inscrites au calendrier du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE sont ouvertes à tous détenteurs d'une licence UFOLEP et de la carte compétiteur délivrée par le comité départemental. Elles seront également ouvertes à tous détenteurs d'une licence, quelque soit la fédération, nécessitant un certificat médical à la pratique du sport. Les non licenciés pourront également participer à la condition de présenter un certificat médical de moins d'un an attestant de la possibilité de la pratique du VTT EN COMPETITION et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les organisateurs devront se couvrir par une assurance auprès de leur comité départemental (ACT).

Article 3 : organisation des épreuves.

Tout club affilié à l'UFOLEP peut proposer l'organisation d'une épreuve inscrite au calendrier CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE. Les critères d'organisation (distance, temps de

course, dénivelé) sont les critères définis par la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

Les différents parcours proposés, ne devront pas comporter de sauts francs. L'obstacle doit pouvoir se négocier sans que le VTT décolle du sol.

Le parcours devra être segmenté tous les kms par un panneau comportant un numéro de 1 à ...

Une carte du parcours de la course, avec les chemins d'accès carrossables, devra être affichée à chaque départ de course.

L'organisateur de la course nommera une personne qui connaît parfaitement le parcours pour accompagner le cas échéant les secours.

Les officiels et signaleurs devront porter des brassards OFFICIEL UFOLEP.

Les reconnaissances sont interdites pendant les courses. Les coureurs qui circuleront sur le parcours pendant la course se verront retirer leur plaque.

Article 4 : ouverture aux jeunes.

Les organisateurs devront ouvrir leurs épreuves aux jeunes mas/fém. 11/12 ans et aux jeunes mas/fém. 13/14 ans. Dans la mesure de leurs possibilités (configuration du terrain), les organisateurs mettront en place la participation des « groupes vélo jeunes ».

Article 5 : tarifs des engagements.

Les tarifs d'engagement seront fixés par la commission régionale des activités cyclistes. Toute augmentation de tarif devra faire l'objet d'une demande écrite à cette commission.

Les tarifs pour la saison 2013 sont fixés comme suit :

1°) licenciés UFOLEP

Jeunes masc. /fém. 7/10 ans 2€

Jeunes masc. /fém. 11/12 ans 4€

Jeunes masc. /fém. 13/14 ans et 15/16 ans 6€

Autres catégories 8€

2°) non licenciés

Jeunes masc. /fém. 7/10 ans 3€

Jeunes masc. /fém. 11/12 ans 5€

Jeunes masc. /fém. 13/14ans et 15/16 ans 7€

Autres catégories 11€

Article 6 : classement des épreuves

Les organisateurs de course fourniront les classements au responsable du site internet Guy HAAG [guyvtt57@gmail.com](mailto:guyvtt57@gmail.com) afin de le mettre rapidement à jour.

Pour être classés, les compétiteurs devront avoir participé à la moitié des épreuves organisées et participé dans tous les départements organisateurs.

Article 7 : classements du challenge.

1°) classement individuel dans les différentes catégories.

A l'issue de chaque épreuve du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE, chaque compétiteur se verra attribuer des points suivant son classement dans sa catégorie d'âge. Ces

points seront cumulés sur l'ensemble des épreuves de la saison et serviront à établir le classement final du CHALLENGE VTTUFOLEP LORRAINE. Les coureurs qui sont bénévoles sur leur épreuve se verront attribuer un résultat correspondant à la moyenne des courses effectuées.

**Place**

**Points**

**place**

**Points**

**Place**

**points**

1

45

11

25



21

15

2

40

12

24

22

14

3

36

13

23

23

13

4

34

14

22

24

12

5

32

15

21

25

11

6

30